

# POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ

## DELIBERATION

Séance du 21 février 2022

Date de la convocation du Comité syndical : 11 février 2022  
Nombre de membres en exercice : 53  
Nombre de membres présents : 27  
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés salle du Conseil de la Communauté Sud Retz Atlantique à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, Pascale BRIAND, Mrs Jean Michel BRARD, Jean-Bernard FERRER, Bernard MORILLEAU, Jacques PRIEUR, Rémy ROHRBACH, Edgar BARBE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Marie-Line BOUSSEAU, Sylvie GAUTREAU, Mrs Yannick MOREZ, Michel OLIVIER, Raymond CHARBONNIER, de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, Mrs Christian GAUTHIER, Claude NAUD, Laurent ROBIN de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mme Sandrine LELIEVRE, Mrs Stephan BEAUGE, Michel AURAY, Bernard COUDRIAU, Jean Yves MARNIER, Christophe LEGLAND, Patrick MORICEAU de de Grand-Lieu Communauté.

Etaient excusés : Mmes Claire HUGUES (pouvoir à M. Edgar BARBE), Eloise BOURREAU-GOBIN (pouvoir à M. Rémy ROHRBACH), M. Jacky DROUET, Jacques MALHOMME, Gaetan LEAUTE de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mme Noelle MELLERIN, Florie LESAGE, Monique LOUE, M Jean Pierre AUDELIN de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mme Karine PAVIZA, M. Yannick FETIVEAU, Serge HEGRON de Grand Lieu Communauté.

XXXXXXXXXX

### **OBJET : DETERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES EPCI ADHERENTS AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

Monsieur le Président rappelle à ses collègues que conformément à l'article 7 des statuts du P.E.T.R., la contribution financière des EPCI adhérents dépend du nombre d'habitants.

Compte tenu de l'excédent 2021 reporté au budget primitif, sur la base de la population INSEE inscrite sur les fiches DGF 2021, la participation pourrait s'établir comme suit, à raison de 1 € par habitant :

<b>Communauté de communes</b>	<b>Population INSEE fiche DGF 2021</b>	<b>Montant de participation proposé</b>
CA Pornic Agglo Pays de Retz	64 757	64 757.00€
CC de Grand-Lieu	40 214	40 214.00€
CC Sud Estuaire	30 907	30 907.00€
CC Sud Retz Atlantique	25 631	25 631.00€

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la participation 2022 des EPCI adhérents comme suit :

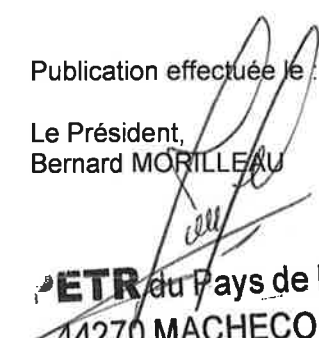
Cté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.....	64 757 Euros
Grand-Lieu Communauté.....	40 214 Euros
Cté de Communes Sud Estuaire.....	30 907 Euros
Cté de Communes Sud Retz Atlantique.....	25 631 Euros

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document administratif relatif à ce dossier.

Préfecture de la Loire-Atlantique  
ARRIVÉ le  
03 MARS 2022  
SGCD - Courrier

Publication effectuée le :

Le Président,  
Bernard MORILLEAU

  
**ETR** du Pays de Retz  
44270 MACHECOUL